

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 299S-CE-2211**

concernant les ajustements requis pour permettre la tenue des activités d'enseignement du trimestre d'été 2012 dans le contexte du mouvement de contestation des étudiants à Gatineau

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (spéciale) tenue le jeudi 3 mai 2012 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le calendrier universitaire 2012-2013 adopté par le conseil d'administration (359S-CA-5412);

**ATTENDU** la prolongation du conflit étudiant sur une période indéterminée;

**ATTENDU** l'importance de pouvoir offrir les activités d'enseignement dans un contexte qui soit pédagogiquement propice à l'apprentissage;

**ATTENDU** que les aménagements requis exigent une modification au calendrier universitaire;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au conseil d'administration :

- **DE MAINTENIR** le trimestre d'été 2012 du campus de Saint-Jérôme selon les dates adoptées par la résolution 359S-CA-5412 du conseil d'administration de l'UQO;
- **REPORTER** le début du trimestre d'été 2012 du campus de Gatineau en maintenant les stages tels que prévus initialement à l'horaire ainsi que les cours des programmes offerts en mode exécutif;
- **DE PRENDRE ACTE** que les activités à horaires réguliers seront annulées au campus de Gatineau si le trimestre d'été 2012 ne peut pas commencer au plus tard à compter du 22 mai 2012. Advenant cette éventualité, qu'on étudie la possibilité de revoir l'horaire de ces activités afin d'utiliser un horaire condensé;
- **DE PRENDRE ACTE** que les activités à horaires condensés seront annulées au campus de Gatineau si le trimestre d'été 2012 ne peut pas commencer au plus tard à compter du 23 juillet 2012;

**COMMISSION DES ÉTUDES****RÉSOLUTION 299S-CE-2211**

concernant les ajustements requis pour permettre la tenue des activités d'enseignement du trimestre d'été 2012 dans le contexte du mouvement de contestation des étudiants à Gatineau

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (spéciale) tenue le jeudi 3 mai 2012 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

- **DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin de fixer la date du début du trimestre d'été 2012 à Gatineau, lorsque les conditions seront jugées satisfaisantes, et d'en déterminer les autres dates selon des paramètres conformes à la résolution 359S-CA-5412.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

Lucie Villeneuve,  
Secrétaire d'assemblée